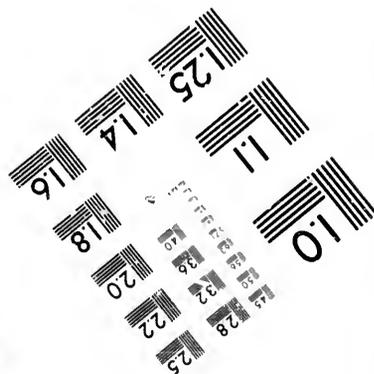
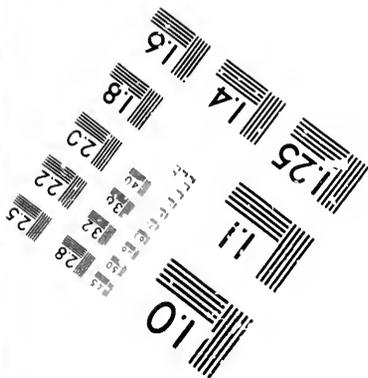
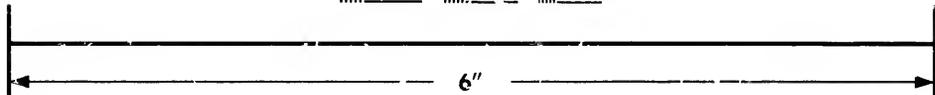
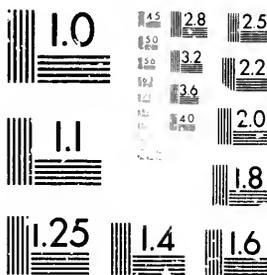


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (M.I-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

18  
20  
22  
25  
28  
32  
36  
40

**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17

**© 1981**



The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

National Library of Canada

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

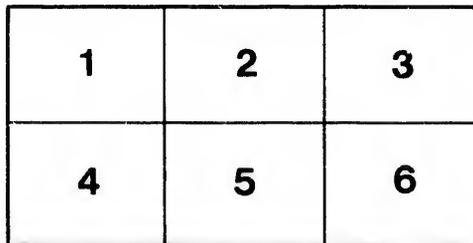
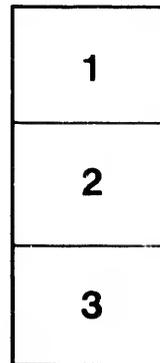
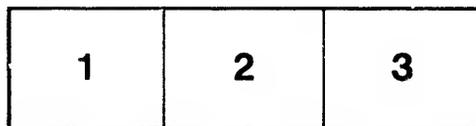
Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



5055-2 ✓  
LES  
HISTOIRES DE M. SULTE.

—  
PROTESTATION

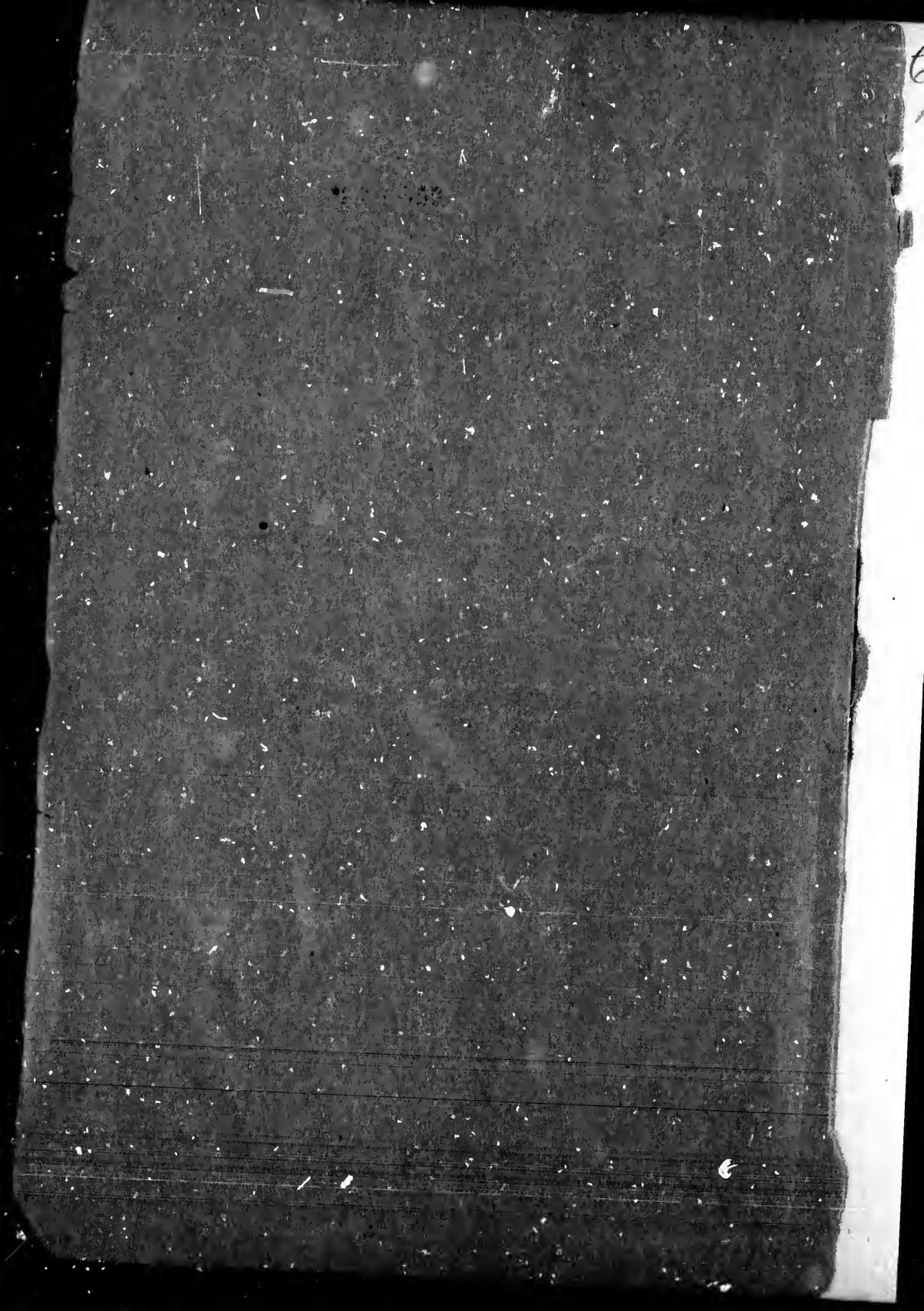
PAR  
*Joseph Taché*  
J. C. TACHÉ.

SE VEND AU PROFIT DES MISSIONS SAUVAGES.

00A



MONTRÉAL  
LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH  
GADIEUX & DEROME  
1883



Can  
Pam  
S.

Sulte, Benjamin

(Taché, Joseph C.)

# LES HISTOIRES DE M. SULTE

## PROTESTATION

PAR

J. C. TACHÉ.

Ottawa, 21 mars 1883.

### I

J'ai suivi la carrière littéraire de M. Benjamin Sulte, avec intérêt, et, cela, depuis qu'il a fait ses premières plumes. D'abord, je conçus un grand espoir pour ce jeune homme si poli, si modeste alors et naturellement très bien doué : plus tard, le voyant si frais, si égrillard et si bon garçon, je trouvais que la maturité de son talent tardait à venir : puis quand je le vis, c'était sa troisième manière, devenir personnel, improvisateur fécond, cultiver le genre drolatique, se prodiguer, se multiplier, se dédoubler, j'étais sans cesse tenté de lui dire ce que Turgot disait à Dupont de Nemours : — " Mon ami, vous serez toujours un jeune homme de la plus belle espérance."

Mais depuis que, il y a de cela un peu plus d'un mois, j'ai lu le livre que M. Sulte appelle son " Histoire des Canadiens-Français," je ne pourrais plus lui tenir ce langage ; j'ai perdu l'illusion qui me l'inspirait. Qu'a-t-il manqué au talent incontestable de M. Sulte, pour tenir les promesses de ses débuts ? Peu de chose : du calme, de la patience, de l'humilité, de la réflexion et des études bien faites. De bons conseils, au lieu et place des compliments de camaraderie, lui auraient aussi rendu beaucoup de services. C'est le cas de rappeler une des maximes de " l'Instruction de la jeunesse," un admirable livre de nos anciennes écoles : " l'étude rend savant et la réflexion rend sage." Mais ça prend du temps.

Il y a près de deux ans, je crois, M. Sulte, par le ministère de son éditeur, M. Wilson, s'adressait au public pour solliciter des souscriptions à son ouvrage. La souscription n'était

NOTE.—Ces articles ont d'abord été publiés, sous forme de correspondances, dans le journal *la Minerve*.

point dans les prix doux ; mais ce devait être une édition de haut luxe, ornée de gravures et de portraits exécutés dans le grand style. De confiance, on souscrivit : M. Sulte avait toujours été un enfant gâté de la presse et des assemblées publiques, M. Wilson était connu pour un habile organisateur ; bref, l'affaire fut montée sans peine. La publication en est rendue à son quatrième volume : comme entreprise commerciale ce doit être une excellente spéculation ; ce dont il faudrait se réjouir, si tout était à l'avenant.

Pour en finir avec la partie matérielle de l'œuvre, il faut mentionner que l'auteur a complètement résolu le problème économique qui consiste à faire le plus de volumes possibles, avec le moins de pages possibles, et le plus de pages possibles, avec le moins de lignes possibles.

J'aurais, bien volontiers, laissé là M. Sulte et son livre, l'un entraînant l'autre, au regret de tous, dans une commune dégringolade ; mais les détestables idées dont l'auteur s'inspire ; mais les outrages qu'il adresse à la mémoire d'hommes comme Mgr de Laval, Jacques-Cartier et autres ; mais les insultes qu'il vomit, à gorge le veux-tu, contre les Jésuites ; mais les faussetés pseudo-historiques qu'il cherche à propager ne peuvent pas rester sans protestation.

Les *Annales Catholiques* de Paris faisaient, tout récemment, remarquer qu'un des défauts des tenants contemporains des idées saines, est de ne pas savoir mettre, dans leur vie publique, le courage, la vigueur et la fermeté que doivent avoir ceux qui tiennent à exercer et à faire valoir leurs droits. La paix, voilà ce qu'on aime ; mais il n'y a pas de paix désirable, en dehors de la vérité et de la justice. *Pax! Pax! Et non erat pax.*

Avant d'entreprendre l'œuvre pénible que j'exécute aujourd'hui, j'ai dû me poser à moi-même cette question : Ai-je mission pour protester contre les erreurs et les insultes de M. Sulte ? Et j'ai pu me répondre en toute sûreté : Oui, j'ai mission. Parce qu'il appartient à tous de réfuter l'erreur et de défendre la vérité, parce que, en me faisant écrivain, j'ai embrassé une espèce de sacerdoce, un pacte avec la justice ; parce que M. Sulte, en parlant au nom des Canadiens-Français, peut nous rendre tous solidaires de ses assertions, nous surtout qui tenons la plume ; parce que plusieurs m'ont exprimé le désir de me voir intervenir, et parce que je suis certain d'être l'écho de la conscience publique, chez les miens. Ce n'est pas une critique que je fais, c'est une protestation.

Quant à la question du genre à adopter, elle se trouve résolue par M. Sulte lui-même. Je n'ai pas le choix des conditions du débat ; il me faut, bon gré, malgré, accepter le terrain qu'il a choisi et faire usage, mais avec loyauté, des armes qu'il a désignées, le suivre où il s'aventure, dans son livre.

D'ailleurs, il y a des maladies contre lesquelles les syrops

et les décoctions sont des remèdes inutiles, presque ridicules, ces affections ne cédant qu'aux incisions du séton et aux brûlures du moxa.

M. Sulte dit, dans un endroit de son ouvrage :

“ Avec des gens qui ne se gênent pas, dit un proverbe, il ne faut point se gêner : les Jésuites ont joué leur rôle ici à notre détriment : ils n'ont pas de titre à l'impunité.”

Tous les vrais Canadiens-Français diront : Nous devons une dette, dette immense, de reconnaissance aux Jésuites ; vous les outragez de la façon la plus grossière, M. Sulte, et cela en notre nom ; on ne doit pas, on ne peut pas se gêner avec vous et vous ne devez pas jouir d'une impunité qui comporterait, de notre part, une infâme lâcheté.

Déjà de nobles protestations se sont produites, parmi lesquelles il faut noter celles de M. Thomas Chapais, et du Cercle catholique de Québec. Il en viendra encore d'autres, je l'espère : on ne doit pas pouvoir impunément se moquer de l'intelligence et du cœur d'un peuple qui connaît le prix de la reconnaissance. (1)

L'idée mère du livre de M. Sulte, c'est qu'avant lui personne n'a compris l'histoire du Canada. C'est lui qui, entre autres choses, a découvert les habitants : il en a fait son bien, sa propriété. Avant lui, on n'en parlait pas ; après lui, probablement, il ne sera plus permis d'en parler. Il met cette idée à toutes les sauces, elle revient partout où c'est lui qui tient la parole dans son livre. Il ne laisse pas même à son lecteur le plaisir de reconnaître cette belle découverte, il y met l'étiquette, toujours, sans se lasser. Cela remet en mémoire l'anecdote de ce peintre qui, ayant voulu représenter le roi des airs et n'ayant pas réussi, écrivit au bas de son tableau : “ C'est un aigle.”

“ L'Histoire du Canada, dit M. Sulte, a été écrite par trois classes d'hommes : les Français, qui n'ont voulu y voir que les intérêts français ; les religieux, qui se sont extasiés sur les missions et les laïques, effrayés par la menace des censures ecclésiastiques. Nous qui ne sommes ni Français de France, ni prêtre, et qui ne craignons pas les censures ecclésiastiques, nous écrivons la vérité.”

A la lecture de pareille tirade, on s'indigne d'abord, on dédaigne ensuite, puis on est pris d'une immense pitié. A tout cas, n'est-ce pas qu'on aurait tort de se gêner avec M. Sulte ? Avant lui, on n'avait pas d'histoire vraie du Canada, c'est lui qui va l'inventer. C'est à cause de cela, sans doute, qu'une grosse partie de son livre se compose de citations prises aux ouvrages de ces trois classes d'hommes qu'il accuse d'avoir

(1) Depuis que ceci a été publié, pour la première fois, de nombreuses protestations ont eu lieu, entre autres celle de M. P. B. Mignault, dans la *Revue canadienne* de Montréal, et celles de M. Damase Bélanger et de l'Institut Saint-Louis de Québec.

forfait à la vérité, et qu'une autre notable portion de son œuvre consiste dans une analyse, assez crue, des écrits de ses devanciers. C'est une singulière histoire que l'Histoire de M. Sulte ; il publie de longues listes de noms et prénoms et nous promet d'y insérer, tout roné, le recensement nominal de 1665. Tant mieux, après tout, c'est autant qu'il n'écrira pas ; mais, à ce train là, il pourrait n'en jamais finir, et ce n'est plus de l'histoire. On voit par là, qu'il y a peu de nouveau dans le livre de M. Sulte ; et ce peu de nouveau est justement ce qui n'est pas bon.

De même que notre auteur a sa marotte, de même, il a son cauchemar : ce cauchemar, c'est la Compagnie de Jésus. Pour un homme qui vous promet de la nouveauté, c'est faire preuve d'une impuissance radicale que de s'attaquer aux Jésuites ; car rien au monde n'est moins nouveau. Les Jésuites ont toujours été, comme la doctrine qu'ils prêchent, un scandale pour les Juifs et une folie pour les gentils : ils ont l'honneur d'une grosse part de la haine que le divin Maître annonçait à ses apôtres.

En terminant le chapitre X de son troisième volume, M. Sulte dit :

“ Dans l'espace des vingt années qui viennent de s'écouler, pas moins de quinze volumes ont été mis devant les lecteurs, parlant toujours et à tout propos de ces dix ou douze victimes volontaires du zèle religieux. Les Canadiens, moins vantards, ne font pas tant de tapage dans la presse. Il est vrai qu'ils ont été conduits à la boucherie malgré eux et qu'ils n'ont pu se venger, durant tout le temps du régime français, que par le mépris dont ils ont accablé les Jésuites. La légende, défigurée et grossie, remplace à présent l'histoire.”

Occupons-nous d'abord du drôle, l'odieux vient toujours assez tôt. Quand, dans le livre dont il est question, on trouve écrit : — nous — les Canadiens — les habitants il faut toujours lire : — moi, Benjamin Sulte ; c'est un kéri perpétuel. Donc, les Jésuites sont des vantards. M. Sulte ne fait pas “ tant de tapage dans la presse ”, lui. Le fait est qu'il lui répugne de se produire. C'est à tort qu'on l'a nommé le *largo al fac totum* de la correspondance.

J'aime les anecdotes, ça peint les personnages et les situations. Un habitant de Lot-et-Garonne (il y en a là comme ailleurs de toutes les espèces), récemment arrivé à Paris, vint un jour aux Champs-Élysées, s'asseoir sur un banc déjà en partie occupé par un vieil employé de ministère qui, au sortir du bureau, était à prendre son bain d'air et de soleil. L'homme du Sud ne tarda pas à lier conversation ; mais il débitait, d'un air si assuré, sur la capitale de la France, de telles ineffabilités, que le vieux bureaucrate, se riant en dedans, lui dit d'un ton narquois :

— Monsieur n'est à Paris que depuis peu de jours, sans doute ?

—Moà ! Non pas certes ! je connais Paris comme pas un !

—Tiens, Monsieur ne m'avait pas dit qu'il est du Midi.

—Je n'aime pas à me vanter !

C'est cela même. Il pousse des Gascons partout, et les plus forts ne viennent pas toujours des bords de la Garonne.

“ Les Canadiens, sous le régime français, dit M. Sulte, n'ont pu se venger que par le mépris dont ils ont accablé les Jésuites.” M. Sulte finira par comprendre lesquels, des Jésuites ou de leurs insulteurs, les Canadiens ont eu mépris. Pour faire voir ce que pensaient nos ancêtres des Pères de la Compagnie de Jésus, je me contenterai de citer quelques paroles d'un laïque, d'un habitant, d'un homme qui fut choisi par ses compatriotes pour représenter leurs idées, à l'époque dont parle M. Sulte, d'un homme dont M. Sulte dit lui-même : — “ l'une des plus belles figures de notre histoire.”

Voilà bien un personnage autorisé à parler au nom des siens. Eh ! bien, que dit M. Pierre Boucher, dans son livre que tout le monde connaît : “ Histoire véritable et naturelle de la Nouvelle-France ” ? Lisons :

“ Pour le spirituel, l'on ne peut rien désirer de plus. Nous avons un Evêque dont le zèle et la vertu sont au-delà de ce que j'en puis dire : il est tout à tous, il se fait pauvre pour enrichir les pauvres et ressemble aux Evêques de la primitive Eglise. Il est assisté de plusieurs prêtres séculiers, gens de grande vertu ; car il n'en peut souffrir d'autres. Les Pères Jésuites secondent ses desseins, travaillant dans leur zèle ordinaire infatigablement, pour le salut des Français et des Sauvages.”

M. Boucher dit encore, dans un autre endroit du même ouvrage : “ Jusqu'à cette heure, on a vécu assez doucement, parce que Dieu nous a fait la grâce d'avoir toujours des gouverneurs qui ont été des gens de bien et, d'ailleurs, nous avons ici les Pères Jésuites qui prennent un grand soin d'instruire le monde ; de sorte que tout y va paisiblement ; on y vit beaucoup dans la crainte de Dieu ; et il ne se passe rien de scandaleux qu'on n'y apporte aussitôt remède : la dévotion est grande dans tout le pays.”

Pierre Boucher s'est plusieurs fois battu contre les Iroquois, il a souvent été exposé au danger d'être tué ou pris et torturé par eux. Si quelqu'un était venu lui dire que lui et ses braves étaient, en ce faisant, “ conduits à la boucherie malgré eux ”, soyez en certain, M. Sulte, de cette main qui repoussait les barbares, il l'eût souffleté ; car ce n'était pas “ malgré eux ” que nos valeureux ancêtres volaient à la défense de leurs demeures, de leurs familles et de leurs missionnaires ; vous n'avez pas compris les habitants, M. Sulte, votre aune est trop courte pour les mesurer. A qui s'adressaient nos héros captifs chez les Iroquois pour avoir soin de leurs familles ? Aux Pères Jésuites. Mépriser les Jésuites,

être brave malgré eux, ces hommes-là ; mais vous avez donc perdu le sens, M. Sulte ? " Nous qui ne sommes, dit M. Sulte, " ni Français de France, ni prêtre, et qui ne craignons pas " les censures ecclésiastiques, nous écrivons la vérité. " D'abord, il n'est pas probable que les censures ecclésiastiques s'exercent à réfuter de semblables balivernes. On ne tire pas du canon pour écraser des punaises. Puis, si vous n'avez pas d'amour pour la France, si vous détestez les Français de France en leur qualité de Français, si vous dédaignez le prêtre et si vous faites fi des censures ecclésiastiques, vous n'êtes point des nôtres ; dans ce cas, vous auriez obtenu nos souscriptions par un abus de confiance. Si M. Sulte eut annoncé qu'il devait attaquer la mémoire de Mgr de Laval, de Jacques-Cartier et autres, qu'il devait représenter comme un tort, infligé au Canada et à ses habitants, le travail héroïque de l'évangélisation des sauvages, qu'il devait parler des missionnaires et de nos pères dans la Foi, dans un langage qu'ont évité, par respect pour eux-mêmes, les ennemis de notre race, de nos croyances, de notre histoire, dans leurs plus grands écarts, il n'eût pas obtenu, parmi nous, fidèles de nos traditions, assez de souscriptions pour payer l'encre dont il a maculé son papier : il eut été forcé de s'adresser à un autre public.

Le premier évêque du Canada, cet homme de Dieu que M. Boucher a si bien peint en peu de mots, ce grand prélat, ce grand homme, Mgr de Laval, dont la cause de canonisation s'instruit, en ce moment, en cour de Rome, voyez comme en parle M. Sulte :

....." Il s'était donné la peine de naître parmi la noblesse et il voulait se servir de cet avantage. La colonie ne lui doit à peu près que des chicanes. Il a toujours mis des obstacles à la création d'un clergé canadien ; en un mot, il fut Français jusqu'au bout des ongles et nous ne saurions l'en remercier. " Et encore : " Cependant, l'évêque maintenait vis-à-vis de M. d'Avaugour la position qu'il avait prise contre M. d'Argeuson. Le prétexte était la liberté du commerce de l'eau-de-vie, la raison véritable, le désir de gouverner la colonie. " Et encore : " Trente années de sa vie nous le montrent sous ce jour désagréable. "

L'ineptie le dispute à la fausseté dans tout ceci. " Il a toujours mis des obstacles à la création d'un clergé canadien. " Mais, malheureux, c'est Mgr de Laval et les Jésuites qui ont créé le clergé canadien. Dès 1637, alors qu'il n'y avait pas encore une demi-douzaine d'enfants des deux sexes, nés dans le pays, en âge de fréquenter les écoles, et qu'il n'y avait encore que quelques rares jeunes garçons nés en France, capables de commencer des études, les Jésuites établissaient un collège à leurs frais, et Mgr de Laval n'avait pas été quatre ans dans le Canada qu'il fondait le grand Séminaire de Québec, la première et longtemps la seule pépinière de notre clergé canadien. D'ailleurs, au nom du bon sens, quand est-ce

qu'un évêque a mis des obstacles à se créer un clergé au sein de son troupeau : c'est un acte de démençe que cette asser-tion de M. Sulte. Il entremêle tout cela de petits compliments, et il y a des gens qui seraient disposés à s'en contenter. Il y en a d'autres, à qui M. Sulte a tant de fois parlé de ses dé-couvertes historiques, qu'ils l'ont sérieusement tentés d'y croire.

—M. Sulte affirme, me disait, il n'y a pas longtemps, un digne ami à moi, qui n'a qu'un défaut, celui d'avoir une trop grande confiance dans les manuscrits et dans les imprimés, M. Sulte affirme qu'il a découvert des documents qui l'auto-risent dans ses attaques.

Des documents ! Quelle sinistre naïveté !

Est-ce que, depuis le commencement de la lutte entre la sagesse et la folie, entre la vérité et le mensonge, entre le bien et le mal, est-ce que la folie, le mensonge et le mal ont jamais manqué de documents, de témoins et d'avocats : est-ce qu'ils ont jamais manqué de partisans : est-ce qu'ils n'ont pas toujours pu compter sur la sottise ou la lâcheté d'une masse de gens qui restent spectateurs indifférents, si pas mal dispo-sés, de la lutte, et cela avec une apparente sûreté de con-science ?

Songez donc aux documents et aux témoins qui furent produits devant le tribunal de Ponce-Pilate, ce digne homme qui se lavait les mains en livrant à la mort, comme un criminel, le Fils de Dieu fait homme. Et il y a, encore aujour-d'hui, des gens qui invoquent contre la personne adorable du Sauveur, l'autorité des documents de ce grand procès de la Rédemption du monde, terminé par la condamnation du juste. "Le serviteur n'est pas plus qué le maître" : les apôtres et leurs successeurs ont toujours été en butte aux at-taques et aux insultes, documents en main. M. Sulte n'aura jamais fini de découvrir des documents ; il suffit de s'y employer.

Les évêques, les prêtres et les Jésuites surtout ont toujours eu des détracteurs, en Canada comme ailleurs ; dans les pre-miers temps de la colonie, à toutes les époques de notre his-toire, et en auront toujours ; mais jusqu'ici, Dieu en soit loué, la population les a toujours entourés d'amour et de respect. Dans nos affaires ecclésiastiques, moins que dans nos autres affaires cependant, il y a eu des misères, il y en a encore ; c'est une des tristes conséquences de la condition humaine ; mais il arrive, précisément, que ceux qu'on attaque le plus sont ceux qui en ont été exempts.

Des documents ! Mais il y a des documents qui sont à l'his-toire ce que les axiomes sont à la philosophie, l'évidence.— Les Jésuites ont évangélisé et converti des barbares qui les martyrisaient ; ils ont, à travers mille dangers et des souf-frances affreuses, distribué le pain de la parole divine et la

grâce des sacrements aux premiers habitants français de notre pays ; ils ont marié nos ancêtres, baptisé ceux qui furent nos pères, administré leurs mourants et prié pour leurs morts ; ils ont instruit les premières générations de notre peuple. Ils se sont faits mendiants, eux, des hommes de premier ordre, et, de cette façon, ont recueilli pour le Canada, en France, des sommes comparativement énormes, tandis qu'ils vivaient et mouraient tous dans la pauvreté. Quand le pays, après une guerre désastreuse dont ils partagèrent les misères et les angoisses, dût passer à d'autres maîtres, le vainqueur voulut de nouvelles victimes, ils furent expulsés, il ne demeura en Canada que quelques Pères qui continuèrent l'exercice du saint ministère et dont le dernier mourut au commencement de la première année de ce siècle ; ce fut, pour nos gens, une des couleurs de la conquête. Récemment, par des temps meilleurs, les Jésuites nous sont revenus et les Canadiens Français les ont reçus à bras ouverts.

Mgr de Laval eut à lutter, au prix de son repos et de sa santé, contre ceux qui, sans être des ennemis de l'Eglise, voulaient l'humilier dans sa personne, contre ceux qui réclamaient, comme un droit, la liberté d'empoisonner et de démoréaliser les Sauvages et les Français avec l'eau-de-vie ; il a mis en réquisition ses hautes relations de famille pour se procurer, en France, les moyens de subvenir aux besoins d'une chrétienté pauvre jusqu'à la destitution.

Voilà les véritables documents. Des faits, patents, indéniables, immenses ! M. X. et M. Z. ont écrit contre Mgr de Laval et contre les Jésuites ; mais qu'ont fait M. X. et M. Z., en dehors de leurs écritures. Les grands travailleurs, Champlain, Pierre Boucher, M. de Montmagny, M. de Lauzon et les autres ont rendu justice aux Jésuites. Mgr de Laval laisse, après lui, des monuments impérissables et une mémoire que vénèrent et chérissent toutes les intelligences bien faites et tous les cœurs droits. Voilà le bien jugé.

Ces mots — documents contre les Jésuites — réveillent en moi un souvenir bien pénible, mais qui me rend plus obligatoire et plus sacrée encore la tâche désagréable que j'accomplis ici, et m'engage à profiter de l'occasion pour la réparation d'une faute dont le sang me rend, en quelque sorte, solidaire.

Ceux qui ont étudié la vie intime de notre population savent qu'à la fin du dix-huitième siècle et dans la première partie du dix-neuvième, l'esprit de Voltaire avait pénétré au sein de la classe instruite en Canada : il en reste encore quelque chose, bien que Voltaire soit aujourd'hui fort démodé. A la lecture des œuvres du "ricaneur infernal" et des écrits de ses compagnons d'incrédulité, quelques-uns perdirent la foi ; le plus grand nombre des victimes se bornèrent à devenir frondeurs et moqueurs des personnes et des choses consacrées à Dieu, jusqu'au moment où, la grâce triomphant de la faiblesse

et de la défaillance, ils revinrent vers ce qu'ils avaient méconnu. Mon grand-père fut de ces derniers. Il est mort chrétiennement et j'ai tout lieu d'espérer qu'il a, maintenant, satisfait à la justice divine et que c'est du haut du ciel qu'il applaudit à la réparation que vient faire son petit-fils, devant les hommes, d'une erreur grave et publique commise par lui, dans un mauvais jour. Il terminait un mémoire, à lui demandé par un comité de l'ancienne Chambre législative du Bas-Canada, par deux courts mais malicieux paragraphes contre les Jésuites. Il y disait qu'il existait chez les sauvages montagnais une tradition à l'effet que les Pères Jésuites, sous le règne de Louis XIV, étaient allés s'établir au Saguenay, sous le prétexte d'y répandre le christianisme au milieu des sauvages ; qu'ils, les Jésuites, réussirent à convertir presque tous les sauvages, sur lesquels ils acquirent une très grande influence ; mais que la compagnie des Indes, s'apercevant que les révérends Pères, avec des rosaires, des croix, des reliques et d'abondantes prières, se procuraient plus de fourrures de qualité supérieure que la compagnie n'en pouvait obtenir avec ses marchandises, celle-ci réussit à envoyer les révérends Pères faire le commerce ailleurs. On voit par là que c'est toujours le même système, une tradition méprisante, qui n'existe pas, le prétendu prétexte de la religion pour faire le commerce ou pour commander. Heureusement que l'erreur se ment à elle-même. Les Jésuites étaient de véritables apôtres, et ce n'était pas un vain prétexte que leur mission, puisqu'ils ont christianisé toute la nation montagnaise ; les sauvages n'avaient point à transmettre une tradition injurieuse à leurs missionnaires, puisque ceux-ci avaient sur eux une très grande influence. La compagnie des Indes n'a pas détruit cette chrétienté, puisque le dernier missionnaire jésuite des Montagnais, le Père Labrosse, est mort au milieu de ces sauvages en 1782. Les rosaires, les croix et les prières des Jésuites, de même que les effets qu'ils apportaient aux sauvages, valaient infiniment mieux que le rhum et les marchandises de ceux qui auraient voulu les chasser.

Les Montagnais.—je suis personnellement témoin de ce fait, —ont gardé traditionnellement le plus profond respect, la plus grande vénération pour la mémoire de leurs premiers missionnaires. Ils conservent encore (ils conservaient du moins quand je les visitais) comme des objets du plus grand prix pour eux, les quelques livres qui leur restent du temps des Jésuites, les vieux *Missanaïgan*. Ils se sont transmis, de génération en génération, par la seule instruction de famille, la lecture et l'écriture que les Jésuites leur avaient enseignées. Ces sauvages ne sont pas riches, ils ne l'ont jamais été ; la Propagation de la Foi et les Pères Oblats aujourd'hui, comme les âmes charitables et les Jésuites autrefois, doivent venir au secours des missions chez eux ; mais ils avaient

jadis établi et ils ont gardé une coutume touchante, pour témoigner leur reconnaissance à l'Eglise et à leurs pasteurs. Au retour de la chasse, chaque chasseur choisit avec soin la plus belle peau de marte de la saison, pour en faire cadeau aux Pères. Ces peaux de choix s'appellent des *martes de missionnaires* ; il n'y a pas, sous le soleil, plus belle et plus soyeuse fourrure que ça. J'ai rencontré, à Betsiamitz, un traître juif qui s'en montrait très jaloux ; un peu plus, il s'en serait déclaré tout à fait scandalisé : ce qui ne dérangeait guère le Père Arnaud, qui recommandait à ses sauvages de ne pas aller à la pointe, de l'autre côté de la baie, où on leur offrait à boire de la *matsinipi*, mauveuse eau. Le Juif s'en vengeait, en parlant mal de ce qu'il appelait la trinité de Betsiamitz, composée du Père Arnaud, de M. Fortescue, le commis de la compagnie de la baie d'Hudson, et de Jean-Baptiste Estlo, le chef des sauvages de l'endroit, contre lesquels il promettait de préparer un document, que l'on découvrirait sans doute quelque bon jour. J'ajoute que j'ai eu le plaisir de voir déguerpir ce digne ennemi des missionnaires ; il emportait, avec sa mauveuse eau, la bonne eau qu'il avait mise dedans, pour en augmenter la quantité.

Un mot de cette question de la traite qu'on jette sans cesse en pâture à la méchanceté et à la sottise, à propos des Jésuites : c'est un lieu commun qu'inspirent la haine, la mauvaise foi, l'ignorance, l'étourderie ou quelque autre misère morale ou intellectuelle. Dire que les Jésuites ont fait le commerce des fourrures, c'est mentir à l'histoire ; mais les Jésuites, comme d'autres missionnaires, du reste, et tous les habitants des pays sauvages, ont quelquefois été par la nécessité, dans l'intérêt de leurs néophytes et pour le soutien de leurs missions, obligés de faire des échanges, de traiter avec les aborigènes ; c'était une manière de subvenir aux besoins matériels de la condition qui leur était faite, manière dont ils n'ont jamais abusé, ni même usé quand ils ont pu l'éviter.

Mais là ne gît pas la question, qui consiste exclusivement à savoir si, dans l'espèce, la chose était licite. Il ne saurait exister le moindre doute sur la légitimité d'actes de ce genre. La loi naturelle y autorise, la loi de grâce, y autorise : saint Paul dit aux Corinthiens : " Si nous avons semé en vous des biens spirituels, est-ce une grande chose que nous moissonnions de vos biens temporels." La loi révélée dit : " Vous ne lierez point la bouche au bœuf qui foule les grains."

Ce que les Jésuites, comme tout le monde, tenaient de droit inhérent, de la loi de nécessité, de la loi naturelle, de la loi révélée et de la loi de grâce, on le leur avait reconnu, de droit positif, dans le pays, afin de les soustraire aux tracasseries de la bureaucratie et aux attaques de la rapacité. Dans les arrangements survenus à l'arrêté de 1645, relatif à

la Compagnie des habitants et au privilège de la traite, il était réservé aux Jésuites de traiter. M. Sulte reconuait, il faut le dire, l'existence de cette disposition, dans des termes convenables : " Par exception, dit-il, fut permis aux pères jésuites de trafiquer, comme d'habitude, sur une échelle assez restreinte, pour leur aider à subsister."

Le fait est qu'en cela, les Jésuites étaient soumis et obéissaient à un droit beaucoup plus étroit que tous les autres, celui de la discipline ecclésiastique. L'Eglise est plus jalouse de la dignité de ses ministres que les ennemis des prêtres ne sont ardents à les attaquer.

L'injustice contre les religieux et les religieuses est telle que, naguère encore, on a prétendu que les communautés d'hospitalières, par leurs chartes, ont bien le droit de loger, de vêtir, de chauffer et de nourrir les pauvres et les infirmes ; mais qu'elles n'ont le droit d'exercer aucune industrie profitable, si permise qu'elle soit à tout le monde, pour s'en procurer les moyens. Elles ont le droit de vivre avec leurs pauvres, mais elles n'ont pas le droit de gagner leur vie et celle des malheureux qu'elles recueillent ! O profondeurs de la sottise et de la vilénie humaines !

## II

Le chapitre X du troisième volume du livre de M. Sulte se rapporte à la période historique écoulée entre l'année 1625 et l'année 1657, et porte pour titre les mots :

" On demande un clergé national."

Si ce titre peut avoir une signification, cela ne peut vouloir dire autre chose que ceci : M. Sulte, se donnant comme interprète des demandes des Canadiens de l'époque, affirme qu'ils réclamaient d'être desservis par des prêtres nés ou du moins ordonnés dans le pays. Or, au commencement (1625) de cette période, il n'y avait pas, dans tout le Canada, un seul individu de race européenne, né au pays, âgé de plus de sept ans. Le premier Canadien qui se soit voué à l'état ecclésiastique ne vit le jour que juste au milieu de cette période, en 1642. Les deux seules personnes qui aient vécu en Canada de 1625 à 1657, et qui aient eu la vocation de se faire prêtres, à part quelques enfants encore en bas âge, ont été ; le premier, M. de Lauson Charny, alors marié et lieutenant du gouverneur, qui, après la mort de sa femme, arrivée en 1656, se fit prêtre et revint au pays, en 1659, avec Mgr de Lavai, dont il fut plus tard grand-vicaire ; le second, M. Morin, âgé de quinze ans, en 1657, qui faisait alors ses études au collège des Jésuites et fut ordonné en 1665. De plus, il y avait une autre excellente raison pour ne pas avoir d'ordinations, c'est qu'il n'y avait pas, avant 1659, en Canada, d'évêque.

pour les faire. La première ordination dans le pays fut celle de M. Allet, venu diacre, en 1657, et fait prêtre en 1659 ; la seconde, celle de M. de Bernières, un jeune noble que Mg de Laval avait amené avec lui ; la troisième fut celle de M. Morin, le fils d'un habitant.

En présence de ces faits, qu'il n'était pas permis à M. Sulte d'ignorer, comment a-t-il pu attribuer aux Canadiens une demande qui eût été le comble du ridicule, une véritable insanité ? Ici comme ailleurs, c'est l'auteur qui divague : " On demande un clergé national " ; mais le marmot qui trépigne, grimace et demande qu'on lui livre la lune reflétée dans l'eau, n'est ni plus naïf, ni plus sottement impérieux que cela.

Voici comment M. Sulte entre en matière, dans cet étonnant chapitre X :

" Notre clergé, dit-on souvent, a fait œuvre nationale et les Canadiens lui doivent de la reconnaissance. Ceci est parfaitement conforme à l'opinion de tous les gens éclairés ; mais la masse des lecteurs ne se doute peut-être pas de la distinction qu'il y a à faire entre *notre* clergé et le clergé français du dix-septième siècle. Confondre les Jésuites, par exemple, avec les prêtres canadiens, c'est prendre de l'eau pour du feu — sans compter que durant le dix-septième siècle, nous n'avons pas eu de clergé canadien, grâce aux Jésuites."

J'ai déjà dit que je ne veux pas faire la critique de l'ouvrage de M. Sulte, je n'en ai pas le temps ; encore moins voulais-je m'occuper de son style : on a trop usé et abusé de cette mesquine et fausse critique, pour que je veuille seulement avoir l'air de m'en occuper. D'ailleurs, je dois rendre cette justice à M. Sulte que, d'ordinaire, il écrit correctement, avec verve, et que sa phrase est généralement assez bien tournée ; mais dans cette malheureuse Histoire à lui, le dévergondage des idées déteint sur la diction. Au reste, c'est inévitable. Quelle tournure baroque, dans le passage plus haut cité, par exemple : "*prendre de l'eau pour du feu*" ; c'est un artifice de langage qui n'avait pas encore pris place parmi les figures de rhétorique connues jusqu'à ce jour ; mais quand on ajoute que c'est absolument comme si on confondait " les Jésuites avec les prêtres canadiens," alors la parole écrite cesse d'être un moyen de communication facile entre l'écrivain et le lecteur. Les écarts de tous genres, qui rendent tout-à-fait absurde le livre de M. Sulte, faisaient dire, à un correspondant de *la Vérité*, que cet ouvrage est tracé " à coups de pioché " : je trouve le mot heureux et très graphique.

Le rôle des Jésuites n'a pas été différent du rôle des autres congrégations religieuses et du clergé séculier, soit français, soit canadien, dans le pays. Seulement, les Jésuites ont eu à traverser la période la plus difficile de notre histoire ; ils ont pris une part immense aux travaux et aux luttes des temps héroïques du Canada. Ils ont laissé, aux cailloux et aux ronces du dur chemin qu'il a fallu parcourir, les lambeaux

de leur chair. Ils ont semé, dans leurs sueurs et dans leur sang, ce que le pays a récolté dans l'allégresse. Notre admiration et notre reconnaissance doivent tâcher de s'élever à la hauteur de leur courage et de leur dévouement.

Dans le paragraphe plus haut cité et dans plusieurs autres endroits de son livre, M. Sulte injurie encore le clergé de France et les prêtres français qui ont exercé leur ministère en Canada : il distingue, — on ne l'avait pas fait avant lui, — “entre notre clergé et le clergé français du dix-septième siècle.” Vengeons encore la mémoire de ces dignes prêtres, “gens de grande vertu” dit M. Boucher, parmi lesquels on compte des hommes comme MM. Vignal et Lemaitre, massacrés par les Iroquois, M. Des Maizerest, si longtemps supérieur du Séminaire de Québec, et tant d'autres.

“Sans compter, dit M. Sulte, que, durant le dix-septième siècle, nous n'avons pas eu de clergé canadien, grâce aux Jésuites.” Faites excuse, M. Sulte, nous n'avons pas eu de prêtres canadiens avant 1625, parce que ceux qui devaient l'être n'étaient point encore nés : nous n'en avions pas encore en 1657, parce que les premiers de ceux qui devaient être prêtres étaient encore à l'école ou au collège ; mais nous avons eu un prêtre canadien en 1665, M. Germain Morin, puis un autre en 1671, puis un autre en 1676, puis trois autres en 1677, puis deux en 1678, puis d'autres, d'autres et d'autres, et cela grâce aux Jésuites, qui leur faisaient faire leurs études dans leur collège, et à Mgr de Laval, qui leur faisait faire leur théologie dans son grand Séminaire. Nous avons eu un clergé canadien durant le dix-septième siècle, grâce aux Jésuites ; répétons-le, pour que M. Sulte le découvre.

Et les Jésuites ne faisaient pas seulement l'éducation et l'instruction de ceux qui se destinaient au service des autels ; mais ils formaient aussi des hommes pour les autres carrières. M. Sulte lui-même, dans un de ces bons moments où il s'inspire des faits, où il analyse les pensées de ceux qui ont fait l'histoire de notre pays, s'étonne, avec raison, devant les résultats de l'éducation donnée, à cette époque, par les Jésuites : il dit, dans son second volume :

“Déjà, les pères Lalemant et De Quen avaient commencé une école pour les fils des Français ; on se mit en devoir de préparer les matériaux destinés à un édifice convenable. Un terrain ayant été accordé par la compagnie de la Nouvelle-France (1637), les travaux furent poussés avec vigueur..... les enfants des familles françaises trouvèrent dans le collège des Jésuites l'éducation qui a fait d'une notable partie des anciens Canadiens des hommes aptes à remplir tant et de si belles carrières qu'on s'en étonne aujourd'hui.”

Voilà ce qu'il confesse ; eh bien, qui le croirait ? Dans son troisième volume, il affirme le contraire. Il fait une citation de l'ouvrage de M. Boucher, où il est dit : “Il y a un collège des Jésuites, un monastère d'ursulines qui instruisent

“ toutes les petites filles, ce qui fait beaucoup de bien au pays ; aussi bien que le collège des Jésuites pour l'instruction de toute la jeunesse dans ce pays naissant.”

Ce témoignage d'un fait qu'il a admis lui-même, d'un fait patent, donné par un homme comme M. Boucher, inflige à M. Sulte des érucations qu'il décharge, au bas de la page, dans une note qui se lit ainsi :

“ Instruction religieuse ; car les Jésuites avaient à peine songé à ouvrir des classes pour les fils d'habitants.”

Notons que c'était en 1663, alors que bon nombre de jeunes gens, fils d'habitants, étaient déjà sortis de chez les Jésuites avec une excellente éducation, quelques-uns même, après avoir fait un cours complet d'études classiques.

Je le demande au lecteur sérieux tant soit peu de bonne foi, fût-il ennemi acharné des prêtres : Quelle confiance peut-on avoir dans un auteur capable de semblable effronterie, de pareille atteinte à la vérité, de pareil mépris de sa propre dignité ? Quel respect peut-on avoir pour une œuvre ainsi faite ?

A propos de cette même citation de l'ouvrage de M. Boucher, dans ce même endroit, M. Sulte insère encore une autre note de bas de page qui démontre l'incapacité totale dans laquelle il se trouve de comprendre nos ancêtres, les anciens habitants. M. Boucher dit qu'il y a à Québec “ une bonne forteresse et une bonne garnison ” et qu' “ on a vécu assez doucement ” jusque-là. M. Boucher parle naturellement, eu égard aux circonstances ; cette vie douce qu'il mentionne, c'est la vie morale, il le dit, il l'explique, en plusieurs endroits de son mémoire, il en fait honneur à Mgr de Laval, aux Jésuites et aux autres prêtres. M. Sulte, lui, qui s'imagine toujours que nos aïeux vivaient dans la chair de poule, à cause des Iroquois, et qui a l'air de faire bon marché de l'instruction religieuse, de la piété et du dévouement chrétiens des premiers Canadiens, inscrit ce commentaire :

“ Il est difficile de s'expliquer de pareilles assertions, même à la date de 1663 ; car le pays était encore en ce moment sous les coups des Iroquois, et les renforts de France commençaient à peine à nous arriver.”

Je ne veux pas suivre M. Sulte, à travers le dédale de ses inconséquences, de ses étourderies, de ses calomnies, de ses contradictions, de ses grossièretés et de ses gasconades, je me contente de prendre, de ci de là, quelques passages qui suffisent amplement à faire apprécier l'écrivain et ses écritures.

En présence de tout cela, les regards de complaisante admiration, de béate contemplation, qu'il promène sur son œuvre et les œillades de souverain mépris qu'il lance, à tous les autres écrivains qui se sont occupés de notre histoire, deviennent d'un cocasse inimitable.

“ Le lecteur a pu juger, dit-il en un endroit de son livre, si nous suivons la vérité historique, telle que les documents nous la font connaître.....  
 “ La mode qui se répand, ajoute-t-il, d'argumenter sur notre passé devrait bien avoir sa source dans l'étude, et non pas dans une foule de fantaisies qui ressemblent aux contes dont Chateaubriand a régalé ses lecteurs.

“ Il est vrai pourtant, dit-il encore, que nous défendons ici une cause— la cause des Habitants—méconnue par la généralité des écrivains ; mais nous n'agissons de la sorte que pour rétablir la vérité sur plusieurs points, et montrer le vide des auteurs qui se sont occupés des Canadiens-Français, qu'ils assimilent toujours aux Européens et qu'ils confondent avec ces derniers dans la plupart de leurs ouvrages.”

Hein !

M. Sulte en veut beaucoup à M. de Chateaubriand. Il n'entre pas dans le plan de mes correspondances d'établir le parallèle entre ces deux écrivains, mais, comme ça, tout d'un coup, il me frappe que les lecteurs de M. de Chateaubriand sont à meilleur festin que ceux de M. Sulte.

Notre auteur feint d'ignorer que les nations algonquines des bords du Saint-Laurent, que les Hurons et même les Iroquois ont été convertis au christianisme ; il traite la tentative des Jésuites d'évangéliser les sauvages de “ mauvaise affaire.” “ d'illusion,” “ d'aveuglement.” Dans ce genre crâne qu'il affectionne, avec cette profonde intelligence des convenances qui le distingue, M. Sulte dit :

“ Ceux qui, de nos jours, ont cru devoir signaler une telle inconséquence et rappeler que, semblable à la célèbre charge de cavalerie à Balaklava, cette nouvelle entreprise des Jésuites avait occasionné des massacres en pure perte, se sont vu imputer un manque de foi religieuse.”

Dieu a voulu rendre fructueuses les missions des Jésuites, le succès leur eût-il complètement manqué, que cela ne changerait rien à la nature des choses. Les Jésuites ne sont pas, comme vous et moi, M. Sulte, des employés du ministère de la milice ou du ministère de l'agriculture, et ils ne font rien qui ressemble, de près ou de loin, à une charge de cavalerie. Ils sont apôtres, leur commission et leurs ordres viennent de Jésus-Christ lui-même, et ça se lit ainsi : “ Voici que je vous envoie comme des brebis au milieu des loups. Et vous serez hais de tous à cause de mon nom. Allez donc, enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit.”

Le devoir corrélatif de ceux qui ne sont point apôtres, mais qui ont été baptisés et enseignés, c'est d'aider, de toutes leurs forces, de tous leurs moyens, les apôtres dans l'accomplissement de leur mission, car nous en avons la promesse : “ Celui qui reçoit un prophète, en sa qualité de prophète, aura la récompense du prophète.” C'est ce qu'ont mérité nos ancêtres, M. Sulte ; mais vous ne les avez pas compris. Encore une fois, vous paraissez incapable de les comprendre.

Laissant ces hautes régions, où M. Sulte n'a pas pu ou n'a

pas " *cru devoir* " s'élever, descendons vers le terre à terre des considérations qui l'ont ému. Il prétend que les missions ont été la cause des guerres avec les Iroquois, et que l'on n'avait ni droit ni raison d'aider les Jésuites missionnaires des revenus de la colonie, qui tous alors provenaient du commerce des fourrures.

Il est suprêmement inepte d'attribuer les guerres iroquoises aux missions et aux missionnaires. Champlain, en arrivant dans le pays, trouva des nations barbares et cruelles, dont la passion dominante était la vengeance, engagées les unes contre les autres dans une guerre d'extermination, que Jacques-Cartier, trois quarts de siècle avant lui, avait déjà constatée. Champlain dut prendre un parti ; il prit celui de ses voisins, qui d'ailleurs, étaient les meilleurs et partant ceux qui souffraient le plus. Quelques écrivains ont mis en doute la sagesse de la décision de Champlain ; le fait est que Champlain ne pouvait agir autrement. Le christianisme seul pouvait mettre un terme à ces luttes, qui durent encore chez les nations non christianisées de l'Ouest. Les sauvages avaient d'intuition la logique primitive et infaillible, et tenaient d'elle la maxime : " Qui n'est pas pour nous est contre nous." Si Champlain n'eût pas pris un parti, il eût eu tous les sauvages sur les bras. Seuls, les missionnaires pouvaient se présenter aux aborigènes et être acceptés par eux, de bon sens naturel, comme amis de tout le monde ; parce que ce n'est pas l'épée qu'ils portent, mais la croix. M. Sulte, qui n'y voit pas plus que dans un four, dit, cependant, de son ton ordinaire :

" Les annalistes et les historiens ont beaucoup écrit sans rien expliquer sur ce sujet."

Le petit catéchisme dit. — " L'orgueil est un amour déréglé de soi-même, qui fait qu'on présume de soi, et qu'on se préfère aux autres."

Parlant des faibles subventions qu'on accordait aux Jésuites, sur les profits de la traite, pour les aider à faire le bien parmi les colons et parmi les sauvages, M. Sulte dit, entre autres choses :

— " La France, ou plutôt ceux qui parlaient et agissaient en son nom depuis Cartier, prétendaient s'imposer la tâche de convertir les sauvages. Fort bien ; mais devaient-ils taxer pour cet objet de pauvres défricheurs qui n'avaient que faire des obligations contractées par les Jésuites et ceux qui les protégeaient ? "

D'abord, les colons ne payaient à peine d'autre taxe que celle du sang, dans la défense commune : cette taxe ils la soldaient généreusement, bravement, noblement, devant Dieu et devant les hommes ; ils en mettaient le dépôt au pied des autels après l'avoir fait bénir par le prêtre. Hertel, captif chez les Iroquois, écrivait au Père Lemoyne : — " Je

“ vous prie d'avoir pitié de ma pauvre mère bien affligée ;  
 “ vous savez l'amour qu'elle a pour moi. Je vous prie de  
 “ bénir la main qui vous écrit, et qui a un doigt brûlé dans  
 “ un calumet, pour amende honorable à la majesté de Dieu  
 “ que j'ai offensé.”

Les dépenses de la colonie étaient défrayées par les compagnies de traite, sur les profits que leur rapportait le commerce des fourrures. Il est de principe, en économie politique, principe de justice du reste, que le revenu des impôts doit être employé, pour le gouvernement et les besoins des producteurs et des consommateurs dont les produits et la consommation sont tarifées. Or, dans ce cas, les producteurs des fourrures étaient les sauvages, les consommateurs des objets d'échange encore les sauvages. Ce dont les sauvages avaient le plus besoin, dans l'ordre du gouvernement des hommes, c'était de doctrine, de morale, d'adoucissement des mœurs, en vue de leur fin prochaine et de leur fin dernière. Donc le soutien des missions parmi eux était, pour le gouvernement, une obligation de droit strict. C'est ce que comprenaient les rois de France, Jacques-Cartier et nos aïeux ; mais cela vous passe par-dessus la tête, M. Sulte, parce que vous vous êtes accroupi.

En plus, les sauvages, étant les premiers occupants du sol, avaient contre les nouveaux arrivés un droit indéniable à exercer, en retour de l'occupation de leurs pays : ce droit a été reconnu par tous les gouvernements ; il ne pourrait être méconnu que de ceux chez qui tout principe et toute intelligence du juste font défaut. Cette dette, il fallait l'acquitter ; or nous en serions encore à le faire si les missionnaires, aidés des deniers de la France et du dévouement courageux de nos ancêtres, n'y avaient surabondamment pourvu, en apportant à ces peuples, avec les mérites de leur sang répandu pour eux, le don de la Foi.

Pauvre M. Sulte, quel mauvais génie, ennemi de tous vos intérêts, vous a donc poussé à écrire l'histoire, vous qui paraissez ignorer jusqu'aux premières notions de la théologie, de la philosophie, du droit et des autres sciences dont l'historien a besoin pour accomplir sa tâche, difficile autant que délicate. On n'écrit pas l'histoire comme on écrit ces gaies bluettes que vous intitulez : “ *La trompette effrayante*,” — “ *Une chasse à l'Ours*,” “ *La corde à virer le vent*.”

Le réquisitoire de M. Sulte, contre les Pères de la Compagnie de Jésus, est aussi long qu'il est niais, acerbé et violent : je n'ai pas l'intention de l'épuiser, d'autres s'en occuperont, j'ai lieu de le croire. Toutefois, je ne puis pas l'abandonner encore. Il accuse les Jésuites d'avoir négligé, que dis-je, d'avoir tout à fait enrayé, les progrès de la colonie.—“ Les Jésuites, dit M. Sulte, ont joué leur rôle, ici, à notre détriment : ils n'ont pas de titre à l'impunité.”—Il dit encore :—

“—Les Jésuites s'occupaient de toutes autres choses que des habitants :” Et encore :

—“ Il y avait en évidence deux objets : la conversion des indigènes et l'établissement de colons français ; pourquoi avoir abandonné l'un et l'autre au contrôle des Jésuites, qui eurent grand soin de rejeter dans l'oubli les cultivateurs, la vraie sève du pays, et qui étouffèrent, pendant plus de trente ans, les plaintes de cette population ? ”

M. Sulte, d'ordinaire, ne pèche pas par excès de concision, mais il faut ici lui rendre cette justice qu'il serait difficile d'accumuler plus de faussetés et d'erreurs, dans moins de mots qu'il n'en a mis dans ces passages. Les Jésuites contribuaient largement au progrès de la colonie ; mais ils n'avaient point le contrôle de ses affaires et, loin d'avoir étouffé les plaintes des habitants, ils furent souvent chargés par eux de représenter leurs intérêts en France ; ce qu'ils firent, souvent avec succès.

Le fait est que les Jésuites s'étaient identifiés avec la population, qui recourait à eux dans tous ses besoins. Ils furent défricheurs comme ils furent apôtres, pasteurs de colons, comme missionnaires des sauvages, se prodiguant partout, s'exposant partout et répandant, à large main, les moyens qu'ils obtenaient de leurs amis de France.

Champlain, parlant des Jésuites, dit : “ Ils n'ont perdu aucun temps, comme gens vigilents et laborieux qui marchent tous d'une même volonté, sans discorde, qui ont fait que dans peu de temps, ils eussent eu des terres pour se pouvoir nourrir et passer des commodités de France ; et plutôt à Dieu que, depuis vingt-trois à vingt-quatre ans, les sociétés eussent été aussi réunies et poussées du même désir que ces bons Pères : il y aurait maintenant plusieurs habitations au pays.”

Les Jésuites ont apporté, en secours au pays, vingt fois plus qu'ils n'ont reçu ; ce qu'ils ont eu de la traite n'eût jamais pu défrayer la vingtième partie de leurs dépenses. D'un seul coup, dans les premiers travaux de l'érection de leur collège, ils dépensèrent seize mille écus d'or, produit du patrimoine d'un jeune gentilhomme de Picardie qui était entré dans la Compagnie de Jésus. Leurs pères en France et jusqu'à leurs novices s'adressaient à leurs familles et à leurs amis, et les faisaient contribuer pour la colonisation et pour les missions du Canada. Ils ont équipé à leurs frais, en différents temps, plusieurs navires chargés de provisions et d'instruments d'agriculture, navires qui amenaient en même temps des colons et des gens que les Jésuites employaient à défricher des terres. Tout cela aidait à secourir les malheureux, à bâtir des chapelles, à faire des fondations, à défrayer leurs voyages, à coloniser et à évangéliser en un mot.

Quand la disette du blé se faisait, les Jésuites, dont les

terres donnaient déjà un surplus, grâce à l'activité qu'ils avaient apportée dans leurs défrichements, comme le dit Champlain, livraient leur excédant au prix des années d'abondance, où le donnaient à ceux qui ne pouvaient en acheter. " Les Jésuites s'occupaient de toutes autres choses que des habitants," dit M. Sulte. C'est comme cela que le Père de Noue périt, dans une tempête, en allant desservir les défenseurs du fort Richelieu, que le Père Jogues retourna chez les Iroquois, où il fut mis à mort, étant ambassadeur envoyé par le gouverneur dans l'intérêt de la colonie, que le Père Poncet tomba entre les mains des barbares alors qu'il était, avec un habitant, occupé à sauver la récolte d'une pauvre veuve, que le Père De Quen mourut de fièvres pernicieuses, contractées au chevet des colons malades qu'il soignait, en compagnie de son évêque, Mgr de Laval.

Mais je m'arrête. Il est humiliant d'avoir à défendre, contre les attaques et les calomnies d'un Canadien Français, d'un catholique, des hommes qui ont bu le plus amer de la coupe de nos douleurs ; qui ont partagé et soulagé les souffrances de nos ancêtres, qui ont usé leurs forces et versé leur sang dans la prédication de l'Évangile et l'exercice de leur apostolat, qui comptent parmi les gloires les plus pures et les plus radieuses de notre histoire !

Je n'ai pas le droit de scruter les intentions ; mais j'ai celui de faire l'examen public d'un livre soumis à l'appréciation publique et qu'on destinait à pénétrer dans nos demeures, à être lu par nos enfants et nos petits-enfants. J'en suis toujours à me demander : Qu'est-ce qui a pu porter M. Sulte à commettre cette mauvaise action, à en répéter, à satiété, les actes, plusieurs mois durant ?

### III

Ce n'est pas tout d'un coup que M. Sulte en est venu aux extrêmes que j'ai signalés dans son livre ; mais, dès le commencement, il était facile de voir qu'il faisait fausse route et qu'il s'engageait dans une pente, sur laquelle de plus forts que lui n'ont pas su ou n'ont pas pu s'arrêter. Aujourd'hui, ayant à passer condamnation et réprobation de son œuvre, on aurait un regret à ajouter aux autres, si des avertissements charitables, venant des personnes sages qui suivaient les progrès de la publication de son ouvrage, ne lui avaient pas été donnés à temps. Heureusement qu'il n'en est point ainsi ; M. Sulte a reçu de nombreux avis, c'est lui-même qui nous le dit, et nous allons voir comment il a accueilli les conseils de gens assez bien disposés, assez bienveillants, pour lui écrire à lui-même, dans un but qui ne pouvait être autre qu'un but de charité, à son égard et à l'égard du public, surtout des jeunes gens.

Au mois de septembre 1882, M. Sulte publiait dans le journal *le Canada*, une correspondance, trop longue pour être reproduite ici en entier, mais que, cependant, il ne faut pas vouer toute entière à l'oubli ; c'était précisément une réponse, en masse, aux personnes charitables qui avaient voulu lui offrir quelques bons conseils, lui signaler les erreurs et les dangers de ses voies.

Cette correspondance, par manière d'exemple des dangers auxquels on est exposé et auxquels on succombe, peut servir de *cave canem*, à tous ceux qui veulent pénétrer dans le domaine de la littérature :

“ L'hiver dernier, dit M. Sulte, au cours d'histoire du Canada à l'Institut, je me faisais adresser des billets, auxquels je répondais, séance tenante, avec un bonheur remarquable. Ce petit truc animait la scène. “ Aujourd'hui, en le révélant au public, je le brûle, comme disent les agents de police.”

“ Depuis le printemps, les livraisons de *l'Histoire des Canadiens-Français* défilent devant les souscripteurs, et voilà bien que les petits papiers reparaissent ! Cette fois, ce n'est pas moi qui les invite, soyez-en persuadés.”

Avant d'aller plus loin, arrêtons-nous un instant à contempler ce *truc*, dont M. Sulte est si fier. Au fait, c'est qu'il est superbe ! C'est d'une dignité et d'un respect pour le public que n'a jamais surpassés Robert Macaire. La pépite de plomb doré que Barnum avait attachée par une énorme chaîne au plancher de son muséum, n'atteint pas les proportions d'une muscade de bois, comparée à ces billets de M. Sulte.

En brûlant son *truc* (comme on dit à la police), M. Sulte a bien un peu grillé ses admirateurs ; mais que voulez-vous ? Quant on tient tant de ficelles, il faut bien qu'il en échappe. Un de ces admirateurs quand même a eu l'air, il n'y a pas bien longtemps encore, de vouloir représenter les travaux de M. Sulte, comme *une résurrection* ; une résurrection historique, sans doute. C'eût été très exagéré et fort naïf, avant la correspondance de septembre ; mais depuis que M. Sulte a tourné le dos à son auditoire, on n'est vraiment pas excusable de ne pas voir et de ne pas sentir que ce n'est pas une résurrection historique, mais une exhibition scénique que M. Sulte sert au public.

M. Sulte continue, dans sa correspondance :

“ Il y en a de trois sortes (les petits papiers) : ceux qui publient les gazettes, ceux qui me sont envoyés privément et ceux qui circulent dans l'intention de les placer sous mes yeux. Pris en bloc, ces billets, plus ou moins tendres, constituent le critique de mon ouvrage.

“ Eh bien ! elle est pauvre la critique. Sur plus de trente attaques, il n'y en a pas une qui sorte de la plume d'un homme instruit.

“ Je vais répondre, cependant, quelques mots à ces remarques désa-

“gréables, et cela parce qu'elles m'ont été faites par plus d'une personne  
 “—ce qui montrerait que les fausses notions qu'elles comportent sont  
 “assez répandues.”

Naturellement ! Parbleu ! A qui s'adresse-t-on ? Vous n'êtes que trente et plus. Je ne vous dis que ça : me critiquer, moi ! arrière ! allez en chercher cinquante autres, pour que ça vaille la peine que je vous démolisse, et

Vous leur ferez, Seigneur,  
 En les croquant, beaucoup d'honneur.

Il serait fastidieux de citer toute cette correspondance ; mais on me pardonnera d'en donner encore quelques extraits. M. Sulte répond donc à “ ces remarques désagréables.”

“ 1<sup>o</sup> Vous tenez bien peu compte de la tradition.—Oui, Dieu merci. Je sais par expérience que toute tradition historique renferme une poignée d'erreurs. Cette expérience m'a coûté assez cher pour que je l'apprécie.

“ 2<sup>o</sup> Vous n'êtes pas toujours d'accord avec les historiens.—Je m'en garderais bien ! Est-ce que vous croyez qu'on écrit l'histoire à l'aide des livres des historiens ? Ne savez-vous pas que la seule bonne méthode consiste à étudier les documens de l'époque dont on veut parler etc., etc.....

“ 3<sup>o</sup>—Vous semblez prendre à la légère certains faits que personne n'a contestés jusqu'à présent.—Charlevoix a écrit une espèce de livre de prières qu'il intitule *Histoire de la Nouvelle France*. Il y a de tout dans cet ouvrage, excepté l'histoire de la Nouvelle France, etc..

Il y en a sur ce ton là et comme ça, jusqu'au numéro 8 inclusivement. Dans un de ces numéros, il dit de Jacques Cartier :

“Il fait mettre dans ses instructions une ou deux phrases religieuses, qui étaient de simples formules et tout le reste du document contredit “ ce passage hypocrite.”

C'est sans doute à cause de son expérience contraire à la tradition véritable que tout ce qu'il écrit lui-même de son cru, dans son livre, n'est, d'un bout à l'autre, qu'une tentative d'établir une tradition qui n'a jamais existé. C'est encore à cause du mépris qu'il professe pour les historiens en général, à l'exception, bien entendu, de M. Benjamin Sulte en particulier, que, de beaucoup, comme je l'ai déjà dit, la plus grosse partie de son ouvrage est faite de citations et d'analyses des historiens, y compris Charlevoix.

M. Sulte parle de documens, toujours, sans cesse. Ce mot a l'air d'être employé par lui comme une espèce de formule magique, une incantation. Quand il vous a dit : *Documents !* c'est, pour lui, comme s'il vous avait fait passer par le baquet de Mesmer. Le fait est que le très peu, mais infiniment peu, de documens et le grand nombre d'autorités qu'il cite ou analyse, sont absolument le contre-pied des assertions qu'il

aventure. Pour quiconque a l'habitude du discernement et de la critique, le livre de M. Sulte suffit à la complète réfutation de M. Sulte.

Parmi les papiers pour lesquels M. Sulte semble réserver le titre de documents, il y en a qui font autorité, qui sont vrais, mais il y en a beaucoup qui sont sans valeur, qui sont faux ; on doit placer ces pièces en regard des circonstances, des faits constatés, des résultats, des autres documents qui les confirment ou les contredisent. M. Sulte, qui parle beaucoup des documents, mais qui n'en cite et n'en examine guère, n'a pas même la sagesse vulgaire de se demander, en tout cela : — *Quid est veritas ?* Je le répète, ses assertions sont, règle générale, la contradiction manifeste des autorités qu'il produit ; j'en ai donné des exemples frappants ; on pourrait les multiplier *ad nauseum*.

On a vu que M. Sulte contredit le témoignage de Champlain, de M. Boucher et de toutes les autorités respectables, quand il représente les Jésuites comme ayant été "*détestés, méprisés*" par les Canadiens-Français ; ceux-ci comme ayant été appauvris pour le soutien des Jésuites et des missions, et comme ayant été *menés à la boucherie malgré eux*, pour protéger les missionnaires. Il peint encore les Jésuites comme ayant joué leur rôle à notre détriment, comme s'étant occupés de toutes autres choses que de la colonie. Il cherche à établir une distinction injurieuse entre le clergé français et le clergé canadien ; et que sais-je encore ? C'est d'un vomito-négro qu'il est pris contre les Français, contre le premier clergé du Canada et contre les Jésuites surtout. Eh bien ! Il n'y a pas une seule de ces assertions, pas une seule de ces attaques qui ne reçoive, dans son livre même, le démenti le plus formel, soit qu'il cite, soit qu'il analyse. Il serait trop long, pour ces correspondances, auxquelles il me tarde de mettre un terme, de parcourir tout ce qui a été publié de la compilation impossible à classer de M. Sulte ; mais parcourons seulement un peu.

Il repousse l'intervention du prêtre presque partout ; il dit, à propos de M. d'Avagour :

" Ses désaccords avec Mgr de Laval ont aveuglé les historiens. Il n'entendait pas voir l'Etat gouverné par des prêtres—il avait raison."

Voilà une expression d'opinion bien tranchée ; mais il oublie que parlant, dans son premier volume, de l'organisation de la compagnie mise sur pied par madame de Guercheville pour l'Acadie, compagnie dont les Jésuites faisaient partie à titre d'associés, et cela sans l'avoir demandé, en sus d'être maintenus par des dotations, il oublie, dis-je, qu'il avait dit :

" Ce contrat d'association témoigne de l'énergie et de l'habileté de cette femme chrétienne, quoique les parties évincées aient pu dire à l'encontre

“ du droit qu'il lui arroyait. Mieux valait un monopole de cette nature que d'être à la merci des entrepreneurs de colonisation qui ne colportaient point. D'ailleurs les marchands s'étaient déclarés prêts à céder leurs droits, argent comptant, et madame de Guercheville les avait pris au mot.”

Mais ce qui était bon à Saint-Sauveur, en Acadie, n'aurait pas dû être si mal à Québec, où on était loin d'en avoir fait autant.

D'où viennent ces contradictions dans les idées, ces démentis de théories et d'appréciation donnés à M. Sulte par M. Sulie lui-même ? Cela vient, tout probablement, de mauvaises lectures. La droiture d'une éducation chrétienne prend quelquefois le dessus, ou bien un bon auteur consulté sur le moment donne une bonne inspiration ; d'autres fois les influences néfastes l'emportent.

Cette circonstance de l'établissement de la compagnie organisée par Mme de Guercheville fut le prétexte, comme bien on peut penser, comme toujours du reste, d'attaques contre les Jésuites. Il est bon de citer ici Champlain, qui, avec son honnêteté, son courage et sa rondeur ordinaires, repousse ces calomnies : “ C'est ce contrat d'association,” dit l'illustre fondateur de la Nouvelle-France, “ qui a fait tant semer de bruits, de plaintes et de crieries contre les Pères Jésuites, qui, en cela et en toute autre chose, se sont équitablement gouvernés selon Dieu et raison, à la honte et confusion de leurs envieux et médisans.”

La grande ombre de Champlain ne vous semble-t-elle pas, ici, se dresser en face des héritiers et successeurs de ces calomniateurs d'autrefois ?

On a vu que M. Sulte cherche à mettre les Jésuites et leurs œuvres en antagonisme, en hostilité même avec les intérêts de la colonie et avec les habitants, à mettre à leur charge tout ce qui arrivait de fâcheux, en leur attribuant l'exercice d'une influence néfaste. Voyez, à l'encontre de tout cela, ce qu'il dit à la page 17 de son second volume, parlant des gens que la compagnie de Caen avait chez les Hurons, pour faire la traite :

“ Les missionnaires ne parvenaient pas toujours à contrôler ces gens qui, en partie, étaient huguenots. Sous le régime des compagnies, les questions de morale n'étaient pas ce dont on s'occupait. Champlain, les Récollets, les Jésuites, les habitants du pays s'en plaignaient à qui de droit ; mais leur influence ne s'étendait point au-delà du poste de Québec, etc.”

A la page 21 du même volume, il parle de l'accord qui régnait entre les Pères et les habitants. A la page 42 du même volume, il parle d'une expédition “ frêtée par les Jésuites ” pour venir au secours de la colonie. A la page 63 du même volume, il reconnaît la conformité d'idées qui existait dans

les plans de Champlain et ceux des Jésuites, et du zèle que ceux-ci mettaient à profiter de toutes les circonstances pour faire progresser la colonie.

“ Les Pères Jésuites, dit-il, étaient persuadés, comme Champlain l'avait été, que pour rendre plus facile la conversion des sauvages, il fallait créer des établissements au moyen desquels on pût les arracher à la vie nomade. Le Père Paul Le Jeune se saisit d'une excellente occasion qui se présenta d'exécuter ce projet, etc., etc.”

Il cite, page 70 et suivantes du même volume, l'admirable lettre du Père Le Jeune sur la colonisation et ses travaux. Il dit, page 75 du même volume :

“ Il n'y a pas à douter du rôle qu'a joué l'influence du clergé dans le recrutement de nos colons ; les étrangers l'admettent, et on est surpris de voir ensuite ceux-ci affirmer — sans preuve — que nous descendons d'une classe de misérables chassés par les tribunaux français.”

Il dit encore, page 87 de ce même second volume :

“ Lorsque la relation du Père Le Jeune (1635) lui tomba entre les mains, madame de Combalet eut comme une révélation. C'est au Canada, se dit-elle, c'est au Canada que j'accomplirai l'œuvre principale de ma vie.”

Il dit, page 118 du même volume :

“ Les Pères Jésuites avaient mis toute leur influence au service de l'association qui se formait au sujet de Montréal ; les directeurs des Cent-Associés paraissaient voir l'entreprise d'un œil favorable ; mais il n'en était pas ainsi de certains traiteurs, employés ou membres de la grande compagnie ; ceux-ci dénonçaient comme des abus les privilèges accordés à la société de Montréal.”

Il dit encore, dans le même volume, page 130 :

“ Les religieux n'obtenaient presque rien des Cent-Associés ; néanmoins, voyant que les sauvages ne voulaient pas venir à eux, ils eurent le courage de se porter avec plus d'énergie que jamais du côté des missions.”

Dans le même volume, parlant des accusations lancées par certains traiteurs contre les Jésuites, il dit, page 132 :

“ La compagnie des Cent-Associés comptait parmi ses membres les plus actifs plusieurs commerçants, ceux-là même qui dirigeaient la traite et avaient contracté l'obligation d'aider les Jésuites dans leurs travaux apostoliques, mais qui s'écartaient si facilement de ce devoir. On les entendit se plaindre de ce que les religieux traitaient à leur détriment. Dès 1636, le Père Le Jeune se défendit de cette accusation et protesta que les Pères étaient, au contraire, très pauvres. Tout nous indique, en effet, qu'ils vivaient dans les plus grandes privations, à Québec et ailleurs.”

Dans le même second volume, page 141, il donne la preuve de l'empressement que les Jésuites mettaient à coloniser leurs terres. Avant même d'avoir vu terminer les difficultés, à

propos de la propriété de leur seigneurie du Cap de la Magdeleine, ils avaient commencé à l'établir, M. Sulte dit :

" Nous voyons que le 1er juin 1649, le Père Buteux en distribua quatre torses lopins à des Français qui y devinrent immédiatement des colons " stables. "

Dans le troisième volume, des témoignages de ce genre se rencontrent partout. A la page 8, M. Sulte établit le chiffre de cette *taxe* dont il parle ailleurs contre les Jésuites : il dit :

" Cinq mille francs étaient accordés, chaque année, aux Jésuites pour leurs missions. "

Imaginons, moins de mille piastres sur les revenus de la traite ! A la page 23 de ce même volume, il dit :

" Les noms de Brébœuf, Lallemand, Daniel, sont entourés d'une auréole de grandeur que le temps ne saurait diminuer. Tous nos écrivains leur ont payé un tribut d'hommage. "

Mais, M. Sulte, tous les autres Jésuites ont fait ce que ces grands serviteurs de Dieu ont fait ; plusieurs autres sont morts, comme eux, sur les bûchers, et si tous n'y ont pas passé, cela n'est pas dû à ce qu'ils se soient épargnés. Pourquoi parlez-vous ailleurs avec mépris "*de ces dix ou douze victimes volontaires du zèle religieux*" et pourquoi appelez-vous les Jésuites des *vantards* à ce propos ? A la page 32 de ce même troisième volume, M. Sulte cite *un document*, c'est celui par lequel on demandait au général des Jésuites à Rome, de consentir à ce qu'un Père Jésuite fût nommé évêque de la Nouvelle-France ; cette supplique se terminait ainsi : " cela réussissant selon nos souhaits, le pays et notre compagnie nous aurions très grande obligation de tout le bien qu'il y pourra faire en cette dignité, etc. " M. Sulte y met une note de bas de page qui se lit ainsi :

" Le pays protestait précisément contre tout ceci ! "

C'est-à-dire qu'en l'an de grâce 1882, M. Benjamin Sulte proteste, sans autorisation, et malgré les *documents*.

Enfin c'est comme cela tout le long des trois volumes publiés, dans lesquels c'est M. Sulte, aidé de l'histoire, qui donne le démenti à M. Sulte, fabricant d'histoires. Mais à mesure qu'il avance, on s'aperçoit qu'il supprime, de plus en plus, la vérité historique, pour se substituer aux autorités qui en sont les interprètes autorisés.

En dehors de ces questions relatives à la religion et au clergé, M. Sulte a encore des erreurs et des étourderies, à la vérité, plus ridicules que pernicieuses ; mais qui démontrent combien il a eu tort d'entreprendre une tâche qui ne va pas du tout à sa taille et à sa force.

C'est ainsi qu'il contredit, à propos du chiffre de la population, le renseignement donné par la Mère Marie de l'Incarnation dans ses lettres historiques, pour l'année 1653. La noble et sainte femme avait évalué la population française à environ 2,000 en tout. M. Sulte dit :

“ Nous estimons la population fixe, c'est-à-dire les habitants du Canada, été 1653, à six cent soixante et quinze âmes..... ”

En y ajoutant ceux qui ne comptaient pas parmi la population fixe, M. Sulte dit :

“ Tous nos renseignements autorisent à penser que la population du Canada, en 1653, ne dépassait pas un millier d'âmes. ”

M. Sulte aurait dû comprendre que, contrôlant et surtout corrigeant, à deux cent trente ans de distance, un renseignement qui date de l'époque même dont il est question, renseignement fourni par une autorité de premier ordre, il était tenu de donner les raisons et appuis du “ nous estimons ” suivi d'un chiffre qui se donne l'air d'une précision rigoureuse, et encore d'indiquer quelque chose au moins de *tous nos renseignements*. La curiosité du lecteur est ici piquée au vif. On demande, à M. Sulte, des *estimations* et des *renseignements*, appuyés de *documents*. Avec cela que M. Sulte ne donne pas une fameuse idée de sa critique statistique, quand il dit ailleurs, parlant de l'année 1655 :

“ C'est à peine si les Français de tout rang, âge et sexe, dépassaient un millier d'âmes — soit deux cents hommes en état de porter les armes. ”

Compter que le cinquième de la population est composé d'hommes en état de porter les armes peut très bien faire, pour une population régulièrement et normalement constituée ; mais appliquer cette règle à la population française du Canada en 1655, c'est commettre une erreur grossière, pour la bonne et simple raison que les femmes et les enfants ne formaient alors, au sein de cette colonisation, qu'une très faible partie du total. C'est ainsi que dix ans plus tard, en 1665, alors que cette proportion des non combattants avait été de beaucoup augmentée, le recensement nous donne plus de 1,300 hommes en âge de porter les armes, sur une population établie de 3,215, à l'exclusion de la population non encore fixée. En comptant tout, un chiffre de près de 2,500 combattants, sur un grand total de 4,415 ; c'est-à-dire, non pas 1 sur 5, mais notablement plus que 1 sur 2.

De tout cela, il faut conclure qu'il ne reste qu'une chose à faire à M. Sulte, c'est de confesser ses erreurs, de se rétracter et de fermer boutique d'histoires. C'est pour lui un devoir, et le seul moyen de se réhabiliter, dans la bonne opinion de ceux dont l'opinion vaut quelque chose.

## RÉPONSES AUX CORRESPONDANCES DE M. SULTE

(AVEC REPRODUCTION DE CES CORRESPONDANCES.)

Ottawa, 30 mars 1883.

*Fiat justitia, ruat Sullum.**Monsieur le Rédacteur,*

Vous ne m'avez pas fait, par exploit d'huissier, la sommation que M. Sulte vous a chargé de me faire ; mais, ne voulant pas me retrancher derrière des exceptions à la forme, je me déclare servi, d'une façon suffisante, à toutes fins, du document qui suit, dont acte :

" *Monsieur le Rédacteur,*

" Veuillez, je vous prie, dire à M. Taché que, depuis vingt ans, nous attendons la réfutation qu'il promet de faire de l'*Histoire du Canada* de M. Garneau. M. Taché, qui est un crieur et un ignorant en matière d'histoire, n'a jamais pu répondre à Garneau. Je répète les accusations formulées par Garneau et dix autres. Jusqu'à présent il n'a été rien répondu à Garneau, mais on a entassé des phrases, des phrases, des phrases. M. Taché se bat les flancs pour continuer à faire des phrases. Ces enfileurs de mots ne méritent que la risée. Mon livre répondra.

[Signé] BENJAMIN SULTE. "

Si M. Garneau n'avait point des défenseurs naturels, tenus de protester en son nom, je me ferais volontiers un devoir de démontrer que M. Sulte met à la charge de cet écrivain des infamies dont il ne s'est jamais rendu coupable.

Le "mon livre répondra" n'est pas si fier que le mot de César ; mais, après tout, on ne fait pas ce qu'on veut, on fait ce qu'on peut.

L'auteur de *son livre* a, dans son malheur, les consolations que peut donner l'idée d'être appuyé par M. *Cyprien*, le chroniqueur. Je laisse le héros se morfondre dans les accolades fraternelles de son panégyriste, en m'écriant, comme le poète, toutes mesures gardées :

Que ces deux grands débris se consolent entre eux !

Ottawa, 2 avril 1883.

*Monsieur le Rédacteur,*

Tout bien considéré, il y a lieu de croire que M. Sulte n'est pas très content de sa pantalonnade de l'autre jour. A la vérité, ce n'était une fugue ni fière, ni habile ; la retraite des dix mille valait mieux que cela. Son mot de la fin—"mon livre répondra"—ne lui paraît plus suffisant, il risque une petite réponse, dans la *Minerve* de samedi. Cette réponse

a trois paragraphes ; je vais les citer *in extenso* et *seriatim*. La parole est à M. Sulte :

“ Permettez-moi, dit-il, de vous faire observer que je n'ai rien écrit au sujet de la traite des fourrures imputée aux Jésuites. M. Taché, m'attaquant sur ce sujet, prouve qu'il n'a pas lu mon livre. ”

Par exemple, avoir la cruauté de me dire que je n'ai pas lu son livre, quand je ne suis pas encore remis de l'ennui et du haut-le-cœur que cette lecture m'a causés ; c'est trop fort.

M. Sulte est donc incapable d'analyser quoi que ce soit, quand sa vanité et son outrecuidance sont en jeu. Je n'ai point attaqué M. Sulte sur le sujet de la traite imputée aux Jésuites, pas plus que je ne l'ai attaqué sur la guerre qu'on a voulu faire, il n'y a pas longtemps, aux Hospitalières ; cette partie de ma première correspondance était une réparation faite par moi, d'une faute commise par un des miens, et une déclaration de principes. L'occasion de cette réparation et de cette défense des religieux et des religieuses m'était seulement fournie, par les attaques de M. Sulte contre les prêtres et contre les œuvres d'évangélisation.

Loin d'avoir attaqué M. Sulte, sur ce point, j'ai pris grand soin, au contraire, de dégager sa responsabilité de cet incident, en faisant la citation de l'un des deux passages de ses trois volumes publiés, où il est question de ce sujet, citation que j'ai accompagnée de la remarque élogieuse qui s'y lit ainsi : “ M. Sulte reconnaît, il faut le dire, l'existence de “ cette disposition, dans des termes convenables. ”

Quelle n'est donc pas l'étourderie de M. Sulte ? Quel n'est donc pas son mépris de toute dignité et de toute franchise, en fait de procédés littéraires ? J'aimerais mieux me faire amputer la main droite que de l'employer à commettre un injustice envers qui que ce soit. Si ce malheur m'arrivait, par accident, je m'empresserais de réparer le tort ou le dommage causé, même innocemment.

M. Sulte voit, par ce qui précède, que j'ai mieux lu son livre que lui-même, puisqu'il affirme n'avoir rien écrit sur le sujet, tandis que, de fait, il en a bien parlé, en deux endroits.

Voici le second paragraphe de la communication de M. Sulte :

“ Lorsque j'ai reproché, dit-il, à Mgr de Laval de n'avoir pas créé un “ clergé canadien, je ne m'attendais pas que M. Taché, ou un autre, ferait “ mentir les dates, reculerait de quarante ans, afin de se trouver en présence d'enfants de sept ans. Mgr de Laval a exercé comme évêque de “ 1659 à 1688 et la moyenne des garçons canadiens, âgés de seize à trente “ ans, durant cette période, était de quatre cents. ”

Des garçons de trente ans ; c'est presque des vieux garçons : confrérie qui demeure très respectable, mais qui, d'ordinaire, ne va plus à l'école. Passons. Les ruses et les feintes de M. Sulte ne sont pas de celles qui font perdre la voie : il est plus

facile de chasser le lapin que le loup, et M. Sulte, ça n'est pas le loup.

Voyons cela. Le chapitre X. de son troisième volume porte pour en-tête chronologique : "1625-1657" et pour titre : "On demande un clergé national." M. Sulte y accuse les Jésuites d'avoir négligé l'instruction des enfants canadiens. "Durant le dix-septième siècle, dit-il, nous n'avons pas eu de clergé canadien, grâce aux Jésuites." Le chapitre I, du quatrième volume se rapporte à la période "1660-1665 ;"—c'est là dedans que M. Sulte nous fait lire, parlant de Mgr Laval : "Il a toujours mis des obstacles à la création d'un clergé canadien."

Or, j'ai démontré tout le ridicule et toute la vilénie de ces assertions et de ces insultes, en signalant : 1° qu'au commencement de l'époque à propos de laquelle il exclame : "on demande un clergé national", il n'y avait pas un enfant français, né dans le pays, qui fut âgé de plus de sept ans ; 2° qu'à la fin de la même période, celui qui devait être le premier prêtre canadien était âgé de quinze ans et faisait alors ses études chez les Jésuites ; 3° qu'avant 1659, il n'y avait pas d'évêque en Canada et que les ordinations, au pays, commencèrent l'année même de l'arrivée de Mgr de Laval ; 4° que, dès 1663, beaucoup de jeunes Canadiens étaient déjà sortis instruits de chez les Jésuites, plusieurs après avoir fait un cours d'études classiques ; 5° que nous avons eu un clergé canadien dans le dix-septième siècle, grâce aux Jésuites et à Mgr de Laval.

Y êtes-vous, M. Sulte ?

Vraiment, ce M. Sulte traite son public de la façon la moins respectueuse du monde : il se présente à lui dans un débraillé qui n'a pas d'excuse, et paraît lui supposer une naïveté obtuse, impossible à concevoir.

"La moyenne des garçons canadiens, dit M. Sulte dans sa communication, âgés de seize à trente ans durant cette période (1659 à 1688), était de quatre cents." D'abord, M. Sulte abuse de l'usage des moyennes, dans ce paragraphe ; puis, en forçant la note jusqu'à comprendre *les garçons de trente ans*, il se fourre les doigts dans le nez. Notre homme est toujours très positif et très monté : c'est ainsi que se présentait le baron de Crac ; mais cette illustre personne n'a jamais eu la réputation d'être un homme fort sérieux ; au fait, c'est un mauvais modèle à imiter.

Non, M. Sulte, de 1659 à 1688, la moyenne des non-mariés, hommes, de seize à trente ans, n'a pas été aussi peu que quatre cents ; le chiffre *minimum* de cette période ne descend pas jusqu'à ce nombre. En 1659, première année de la période indiquée, les non-mariés, de seize à trente ans (*garçons*) devaient être au nombre de plus de quatre cents ; par le recensement de 1665, on voit qu'alors ils étaient 608, à ne comp-

ter seulement que la population fixe ; le recensement de 1667 en accuse 641 : en 1688, le recensement nous indique qu'ils étaient plus de 1,000. Quel historien, quel chronologiste et quel statisticien vous faites, M. Sulte ! Comme philosophe et comme logicien, donc !

Puisque la chose me revient en mémoire, je vais parler d'un passage de M. Sulte qui intrigue beaucoup le lecteur.

A la page 137 de son troisième volume, parlant de la Compagnie de Jésus, l'un des grands Ordres religieux de la Hiérarchie catholique, il dit :

“ Bossuet devait leur dire un jour : Vous êtes plus forts par l'intrigue que par l'estime que l'on a de vous.”

On a déjà demandé à M. Sulte de nous dire à quel ouvrage il a emprunté cette citation de Bossuet : je renouvelle cette demande, en ajoutant qu'il faudrait indiquer non-seulement l'ouvrage, mais l'édition et la page. Si Bossuet avait tenu ce langage, il faudrait le regretter pour sa gloire ;—mais s'il ne l'a pas fait !

Le dernier paragraphe de la communication de M. Sulte se lit comme suit :

“ Les attaques de M. Taché et de ses pareils me justifient de tout dire désormais.”

Ceci, traduit en style réaliste, signifie que M. Sulte se propose de renchérir sur les polissonneries qu'il a déjà débitées. C'est ennuyeux et dégoûtant comme les mouches et les puces ; mais c'est plus facile à atteindre, et il y a encore du bois vert. Quant à mes pareils, dans cette occasion, cela constitue l'âme, le cœur et l'intelligence de notre race ; et je me suis laissé dire qu'ils sont à se demander jusqu'où on peut être justifiable de payer les frais de pareilles sottises. Les conditions d'un contrat, pour être tacites, n'en sont pas moins des conditions ; les souscripteurs canadiens-français et les catholiques sont, bien certainement, lésés d'outre-moitié dans cette affaire.

---

#### SUPPLÉMENT.

Jusqu'à cette date, 18 avril 1883, M. Sulte a publié trois communications, dans *la Minerve*, en réponse aux nombreuses critiques et protestations suscitées par *son livre*. Cela constitue le factum de sa défense. Les deux premières de ces correspondances sont contenues dans les lettres qui précèdent, où je les reproduis intégralement. Comme je tiens beaucoup à ce que ce plaidoyer, si caractéristique de l'auteur, soit mis au

grand complet sous les yeux du public, j'insère ici, sans commentaire, la troisième de ces pièces, voici :

Montréal, 5 avril 1833.

" Monsieur le Rédacteur,

" On me demande comment je répondrai à M. Taché dans " mon livre." " Voici : Au mois de juin, vingt-deux livraisons auront paru renfermant " toutes les pièces de première main qui attestent de l'ignorance et encore " plus de la mauvaise foi de mon contradicteur. Une feuille volante, sorte " d'index dressé dans ce but, permettra au lecteur de retrouver sur chaque " question, la réponse que M. Taché s'est attirée. On verra que " mon " livre " comme il l'appelle, est surtout formé de documents que ni lui ni " sa petite clique ne peuvent renverser. L'histoire se compose de preuves. " Or, ces preuves, je les donne au public en plus grande abondance que " n'importe quel écrivain avant moi. Par exemple, je ne répondrai pas " aux gros mots. M. Taché en a l'unique propriété. Ce caractère pointu, " cet engueuleur, m'a toujours fait penser au vers de Corneille :

" Les gens que vous tuez se portent assez bien !

" Mille bonjours.

" BENJAMIN SULTE."

A propos de l'incroyable appel à Bossuet, fait par M. Sulte, contre les Jésuites, un critique, M. P. B. Mignault, avait, avant moi, dans *la Revue Canadienne*, demandé l'indication de l'ouvrage où Bossuet aurait tenu le langage que M. Sulte lui impute. La question est de celles qui, au tribunal de l'honneur, ne connaissent d'autre solution qu'une justification immédiate et complète, d'autant plus facile à obtenir, quand il y a lieu, qu'elle repose sur une constatation pure et simple d'un fait vulgaire. A défaut de cela, il reste à l'auteur d'un pareil acte la ressource—obligatoire—de l'aveu et du repentir ; car il n'y a pas faute si grande que l'humble confession et la réparation sincère ne puissent expier.

C'est à Bossuet lui-même qu'il faut demander la réfutation des idées que M. Sulte lui prête, sur la Compagnie de Jésus. Je la trouve dans la péroraison du troisième sermon du grand créateur, pour la fête de la Circoncision (édition de 1816 des Œuvres de Bossuet, tome XI, page 528).

Ce magnifique discours fut prononcé, à Paris, le premier jour de l'an 1687, dans l'église de Saint-Louis des Jésuites. L'aigle de Meaux, planant au-dessus des misères de la terre, en avait scruté les profondeurs, puis s'arrêtant en face de l'humanité, représentée devant lui par la société distinguée qui encombraient le saint lieu :—" Mais puisque les joies de la " terre, avait-il dit, sont si mortelles à l'âme, ne cessons de " réveiller sur ce sujet le genre humain endormi ; répandons " dans les saints discours le baume de la piété ; et au lieu de " ces finesses dont le monde est las, la vive et majestueuse

“ simplicité, les douces promesses et l'onction céleste de l'Évangile.

Puis s'adressant aux Jésuites, présents au chœur :

“ Et vous, s'écria-t-il, célèbre compagnie, qui ne portez pas en vain le nom de Jésus, à qui la grâce a inspiré ce grand dessein de conduire les enfants de Dieu, dès leur plus bas âge, jusqu'à la maturité de l'homme parfait en Jésus-Christ ; à qui Dieu a donné vers la fin des temps des docteurs, des apôtres, des évangélistes, afin de faire éclater par tout l'univers, et jusque dans les terres les plus inconnues, la gloire de l'Évangile ; ne cessez d'y faire servir, selon votre sainte institution, tous les talents de l'esprit, de l'éloquence, la politesse, la littérature ; et afin de mieux accomplir un si grand ouvrage, recevez avec toute cette assemblée, en témoignage d'une éternelle charité, la sainte bénédiction du Père, du Fils et du Saint-Esprit.”

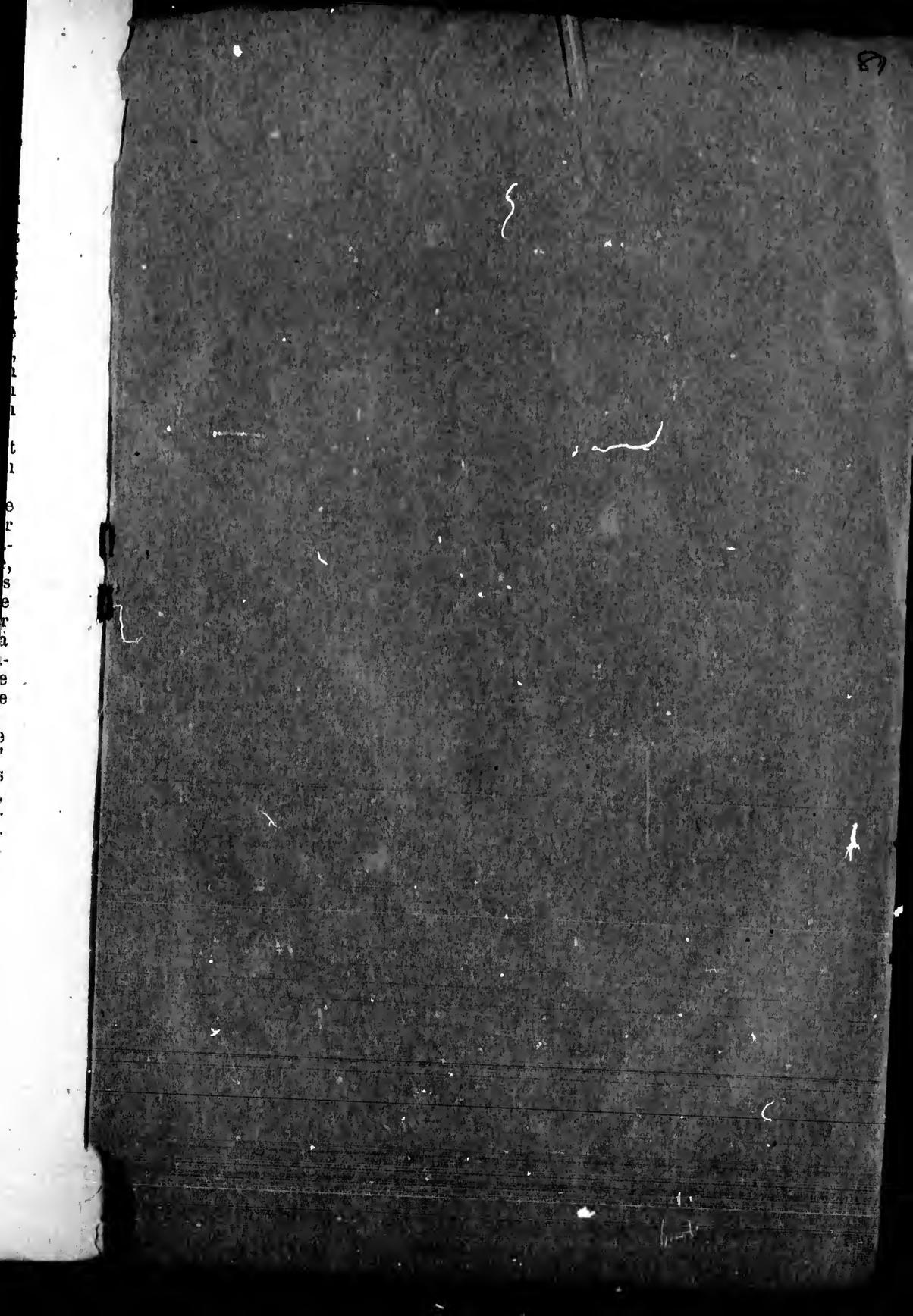
Rentrez sous terre, M. Sulte. Que votre œuvre, monument de honte, soit démolie pièce à pièce, et que la poussière en soit jetée aux quatre vents.

Le lecteur a compris que ce n'est pas par amour de la chose que je suis sorti du calme de mes travaux pour m'occuper des pauvretés de M. Sulte. Il fallait multiplier les protestations, il le faut encore, pour l'honneur de notre petit peuple, et parcequ'il est malheureusement trop vrai qu'il n'y a pas si chétive créature qui, laissée à elle-même, ne puisse faire du mal, qu'il n'y a pas si sot détracteur qui ne puisse racoler des adhérents. La pauvre humanité a de tels penchants, à dans son sein un tel *caput-mortuum* de têtes croches, de natures mal faites, de volontés défaillantes ou perverses, que le beau, le bon et le vrai ne peuvent se maintenir que de haute lutte.

On a dit, avec trop de raison, hélas, que l'histoire, telle que beaucoup la font, est — “ une conspiration contre la vérité.” Veillot, que nous pleurons en ce moment, mais que nous pleurons dans la magnifique espérance du bonheur éternel, Veillot indique deux moyens de combattre les fausses histoires : — “ Le premier, c'est de refaire les histoires systématiquement et partout hostiles à la vérité ; le second, c'est de “ vérifier à fond les autres.” (Pensées de L. V., p. 293).

Le malheureux auteur des écrits qui ont soulevé un concert si général de réprobation ne peut s'en prendre qu'à lui-même de se voir durement réprimandé. C'est lui qui a choisi de mériter les reproches d'une honnête indignation et la flétrissure d'odieux éloges. La détestation, toutefois, ne s'adresse qu'à son œuvre ; car la personne du coupable ne peut inspirer, à des chrétiens, d'autres sentiments que ceux d'une profonde et suppliante commisération.

18 avril 1883.



CADIEUX & DEROME, MONTRÉAL

BIBLIOTHÈQUE

RELIGIEUSE et NATIONALE

NOUVELLES PUBLICATIONS

Chaque volume est orné d'une gravure.

- VIE DE SAINT BENOIT-JOSEPH LABRE, 1 beau vol. in-12 de 152 pages avec portrait du saint Pèlerin..... 25cts.
- CHRISTOPHE COLOMB, extrait du grand ouvrage de Rosèly de Lorgues, par un prêtre du diocèse de Montréal, 1 vol. in-12 de 112 pages..... 25cts.
- VIE ABRÉGÉE DE LA VBLE MARGUERITE BOURGEOIS, Fondatrice de la Cong. de Notre-Dame, 1 vol. in-12 de 112 pages..... 25cts.
- LA PREMIÈRE CANADIENNE DU NORD-OUEST, ou vie de Marie-Anne Gaboury, arrivée au Nord-Ouest en 1806 décédée à Saint-Boniface à l'âge de 96 ans, par M. G. Dugast Ptre. de l'archevêché de Saint-Boniface, 1 beau vol. in-12, 112 pages..... 25cts.
- MADAME BARAT, par l'abbé Bauard, édition abrégée par M. Alex. Brunet, 1 beau vol. in-8 de 240 pages..... 50cts.
- MADAME DUCHESNE, par l'abbé Bauard, édition abrégée par M. Alex. Brunet, 1 vol. in-8..... 35cts.
- MALEMOISELLE MANCE, par M. Leblond de Brumathe, 1 beau vol. in-8 de 240 pages..... 50cts.
- LES JEUNES CONVERTIES, ou Mémoires des trois Soeurs Debbie, Helen et Anna Berlow, élèves de la Cong. de Notre-Dame de Montréal, 1 vol. in-8, 188 pages..... 35cts.
- MONSEIGNEUR PLESSIS, par M. L. O. David, nouvelle édition considérablement augmentée, 1 vol. in-12, 112 pages..... 25cts.
- MONSEIGNEUR TACHÉ, par M. L. O. David, 2<sup>me</sup> édition, revue, corrigée et considérablement augmentée, 1 vol. in-12..... 25cts.
- MONSIEUR DÉSALINIERS, prêtre, professeur de philosophie au séminaire de Saint-Hyacinthe, par L. O. David, nouvelle édition, revue, corrigée et considérablement augmentée, 1 vol. in-12..... 25cts.
- HÉROS DE CHATEAUGUAY, (Le) par le même, nouvelle édition revue et considérablement augmentée, 1 vol. in-12..... 25cts.
- LA FAMILLE ET SES TRADITIONS, par M. Alex. Brunet, 1 vol. in-12 de 388 pages..... 50cts.
- LÉGENDES DU NORD-OUEST, par M. l'abbé Dugast, 1 vol. in-8, 30 c.

